



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE  
Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : **Virginie & Cyril Laforêt**

Demeurants : 18 rue Montegros - 89710 CHAMPVALLON

Reconnaissent avoir visité le 21/04/2023 à 10h par l'intermédiaire de l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N°AF25105** ci-après désigné :

**Spacieuse maison dépendance jardin, située 20 route de Madiran**

**65700 Castelnau-Rivière-Basse.**

Sections cadastrales B257 (733 m<sup>2</sup>) et B258 (598 m<sup>2</sup>)

Les soussignés ont pu visiter le bien objet de la présente offre autant de fois qu'ils l'ont souhaité avant de faire la présente offre d'achat. Ils ont obtenu les réponses aux questions qu'ils ont soulevées et ont même pu visiter avec une ou plusieurs entreprises de leur choix pour procéder à l'évaluation des travaux ou aménagements éventuellement envisagés.

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

<b>Prix net vendeur</b> : (cent quarante mille euros)	<b>140 000 €</b>
<b>Honoraires d'agence</b> : (huit mille euros)	<b>8 000 €</b>
<b>Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur:</b> (en lettres : cent-quarante-huit mille euros)	<b>148 000 €</b>

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 10,1 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 15 000 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 133 000 €

À défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 10 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

Mme Virginie LAFORÊT

Mme Françoise CAZALAS

M. Cyril LAFORÊT

M. Philippe MARTIN